

REGULARISATION de l'OUVERTURE de CREDIT SUPPLEMENTAIRE de  
2.166.392 frs au budget de la Commune pour l'exercice 1951

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 27 Août 1951

Mesdames,

Messieurs,

Je vous donne lecture de la lettre, ci-après, de Monsieur le Rece-  
veur Municipal:

Saint-Denis, le 17 Août 1951

MINISTERE DES FINANCES  
DEPARTEMENT DE LA REUNION  
PERCEPTION de SAINT-DENIS  
N° 100

Le Percepteur Receveur Municipal  
à Monsieur le Sénateur Maire  
- ST-DENIS -

Monsieur le Sénateur Maire,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que par circulaire n° 7 en  
date du 11 Août 1951, la Trésorerie Générale m'a avisé que la Commune de  
Saint-Denis doit recevoir une subvention de l'Etat pour participation aux  
dépenses d'intérêt général exercice 1951.

Cette subvention s'élèvera à 8.817.400 Francs CFA mais en accord  
avec les services préfectoraux, il a été décidé que cette subvention ne  
sera versée à la Commune que lorsque celle-ci se sera libérée de l'arriéré  
dû au titre de divers contingents départementaux.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir faire effec-  
tuer les mandatement nécessaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur Maire, l'assurance de ma  
considération distinguée.

Le paiement des dépenses faites au titre des années 1949 et 1950 inscrites au budget additionnel de l'exercice en cours, ainsi que l'ordonnancement, sur le même exercice, des reliquats de comptes, au titre de l'année 1950, ayant été effectués, la subvention de 8.817.400 Francs précitée, fut encaissée:

200 Rs par habitant communal ..... 7.219.200 Rs  
 200 Rs par élève inscrit ..... 1.598.200 Rs

En conséquence conformément aux articles 145 & 146 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien vouloir régulariser par le vote d'une autorisation spéciale au budget de la Commune pour l'exercice 1951, l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 2.166.392 francs montant de l'ordonnancement du reliquat de comptes de l'année 1950 payé suivant détail ci-après:

mandat n° 1548 - Contingent pour l'A.M.G. ....	1.167.344 Rs
mandat n° 1549 - Contingent pour Assistance aux Aldésés .....	221.141
mandat n° 1550 - Contingent pour assistance aux Vieillards, infirmes et incurables	395.585
mandat n° 1551 - Contingent pour assistance à la fa- mille .....	355.840
mandat n° 1552 - Contingent pour l'assistance aux femmes en couches .....	26.482
<b>Total égal .....</b>	<b>2.166.392 Rs</b>

*Vu et soussigné à l'appui de la proposition  
 de Monsieur le Maire  
 M. Denis le 18 janvier 1952  
 P. le Secrétaire Général  
 de Chef de Division délégué  
 Signé: Cravarini*

Le Maire,  
 Signé: OLIVIER.

La régularisation demandée est adoptée à l'unanimité.

*Approuvé  
 M. Denis le 22 janvier 1952  
 P. le Maire et par délégué  
 le Secrétaire Général  
 Signé: Leroux*